



Vérifier au prononcé

Examen Périodique Universel de la Guinée Equatoriale

Déclaration de

l'Ambassadeur Omar Hilale
Représentant permanent du Royaume du Maroc

Prononcée par
M. Amine Chabou
Conseiller

Genève, le 5 Mai 2014

Monsieur le Président,

Je voudrais remercier Son Excellence M. Alfonso Nsue Mokuy, Vice Premier Ministre chargé des droits de l'homme, pour la présentation du rapport de son pays à l'Examen Périodique Universel.

Le Maroc salue la forte volonté politique de la Guinée Equatoriale pour ancrer la protection des droits de l'homme à travers la nomination d'un vice-premier ministre chargé spécifiquement des droits de l'homme.

Ma délégation note avec satisfaction les mesures législatives qui ont renforcé l'arsenal juridique en matière de droits de l'homme, il y a lieu de saluer la loi sur l'organisation générale du travail qui garantit le droit de propriété foncière ainsi que la modernisation et l'amélioration de la politique migratoire relative au droit des étrangers.

Le Maroc félicite la Guinée Equatoriale pour la création du Bureau du Défenseur du peuple ainsi que la mise en place du corps spécial des avocats de l'Etat, deux organes susceptibles de renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme.

Mon pays se réjouit de l'établissement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme. Notre espoir est de voir cette institution jouer un rôle clé dans la mise en œuvre des politiques publiques ayant trait à la promotion et à la protection des droits de l'homme.

Le Maroc soutient la Guinée Equatoriale dans ses efforts de réforme du système éducatif visant à assurer l'éducation universelle et obligatoire. Nous relevons les progrès important opérés dans la scolarisation dans l'enseignement primaire avec un taux de 70.8%.

Ma délégation se réjouit du rôle important joué par le service spécial pour les personnes handicapées de l'Institut national de la sécurité sociale (INSECO). L'enregistrement de 3800 personnes handicapées permettra une meilleure assistance ainsi qu'une meilleure identification de leurs besoins spécifiques.

Le Maroc salue les efforts de réforme du secteur judiciaire et visant un meilleur accès à la justice à travers le pays. Nous appuyons ces efforts, en particulier ceux visant à diffuser largement un guide sur l'accès à la justice, destiné aux citoyens ordinaires ainsi qu'un recueil de lois nationales en vigueur, destiné aux membres du corps judiciaire.

Pour conclure, et dans l'esprit de l'initiative maroco-britannique visant à rationaliser les recommandations de l'EP, le Maroc souhaiterait faire les deux recommandations suivantes:

1- Envisager d'adhérer au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés;

2- Opérationnaliser la Commission Nationale des Droits de l'Homme et œuvrer pour la rendre conforme aux principes de Paris;

Je vous remercie Monsieur le Président.